

Toile de l'urbanisme favorable à la santé

La prise en compte des objectifs de l'UFS dans le PADD

| | | |
|---------------------------------------|---|-----------------------------------|
| Note qualitative par ambition (sur 5) | Nombre d'occurrences par ambition du PADD | Nombre d'occurrences dans le PADD |
| 4,5 | 4 2 1 | 16 9 1 |

Clé de lecture

Axes du PADD

- Axe 1** : Un parti d'aménagement engagé et résolument tourné vers un futur responsable
- Axe 2** : Une ruralité réinventée gage d'un cadre de vie enviable
- Axe 3** : Des savoir-faire et des ressources valorisés moteurs d'un développement économique et résidentiel renouvelé

Priorité 1.1 3

Relever le défi d'une croissance territoriale à faible impact

Priorité 1.2 4

Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Priorité 2.1 4

Etre acteur d'une politique du logement volontariste

Priorité 2.2 4

Miser sur l'animation territoriale au quotidien

Priorité 2.3 5

Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Priorité 2.4 4,5

Faire du cadre naturel et bâti un espace multifonctionnel et paysager attractif

Priorité 3.1 3,5

Structurer un tissu économique pluriel et novateur

Priorité 3.2 3

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

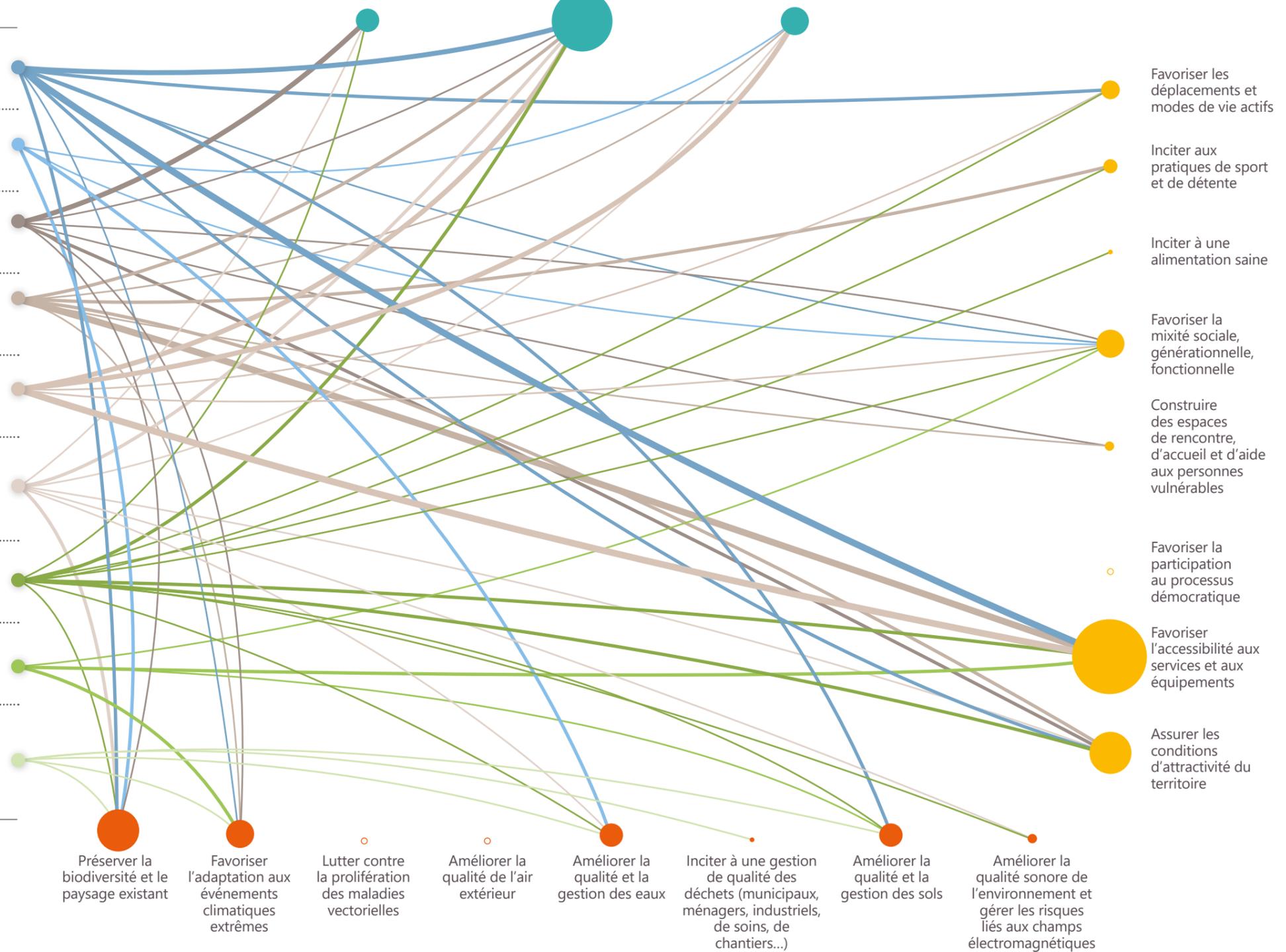
Priorité 3.3 4

S'engager en faveur d'un fonctionnement territorial durable et construire les bases d'une économie circulaire

Objectifs de l'urbanisme favorable à la santé (UFS)

Cadre de vie, construction et aménagement

- Construire ou réhabiliter du bâti de qualité
- Aménager des espaces urbains de qualité
- Assurer la sécurité des habitants



Modes de vie, structures sociales et économiques

- Favoriser les déplacements et modes de vie actifs
- Inciter aux pratiques de sport et de détente
- Inciter à une alimentation saine
- Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle
- Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
- Favoriser la participation au processus démocratique
- Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements
- Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Milieus et ressources

- Préserver la biodiversité et le paysage existant
- Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes
- Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles
- Améliorer la qualité de l'air extérieur
- Améliorer la qualité et la gestion des eaux
- Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)
- Améliorer la qualité et la gestion des sols
- Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques